

HANDICAP ET TRAVAIL : Comprendre les dispositifs



Le mot **handicap** est souvent associé à des représentations négatives : peur du regard des autres, crainte d'être stigmatisé, interrogation sur sa place dans l'entreprise. Il recouvre des réalités très diverses : visible ou invisible, temporaire ou durable. Les dispositifs portés par la MDPH ont pour objectif de **reconnaître une situation pour mieux la compenser et favoriser le maintien dans l'emploi**, sans jugement ni obligation de divulgation.

Le handicap peut être :



Moteur



Sensoriel



Invisible

Reconnaître une situation de handicap, **ce n'est pas se définir par une limite**, c'est accéder à des **solutions** adaptées.

(Handicap cognitif, Maladies chroniques et invalidantes, Handicap psychique...)



Qu'est-ce que la MDPH ?

La Maison départementale des Personnes handicapées est un **guichet unique** qui :

- Évalue les besoins liés au handicap
- Ouvre des droits et dispositifs adaptés
- Accompagne les parcours, même professionnels



Les principaux dispositifs MDPH

Des solutions pour favoriser le maintien dans l'emploi

RQTH - Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Permet de :

- Reconnaître l'impact du handicap sur le travail
- Facilite l'accès aux aménagements de poste, à la formation, aux accompagnements spécifiques

A savoir :

- N'entraîne aucune obligation de déclaration à l'employeur
- favorise le maintien dans l'emploi
- Permet l'adaptation des conditions de travail



PCH - Prestation de compensation du handicap

- Soutien financier destiné à couvrir les besoins liés au handicap.
- Peut inclure l'accompagnement humain, les aides techniques ainsi que l'aménagement du logement.



Carte mobilité inclusion (Stationnement / Priorité)

- Facilite vos déplacements au quotidien.
- Permet de limiter la fatigue liée aux trajets et à l'attente.



Comment l'assistante sociale du travail peut vous aider ?

- Information sur vos droits
- Aide à la constitution du dossier MDPH
- Accompagnement dans vos démarches administratives
- Orientation et lien avec les partenaires spécialisés





Paroles d'infirmiers

L'apnée du sommeil

1 **Dépistage** - Et si c'était une **apnée du sommeil** ?



Vous ressentez :

- de la fatigue dès le réveil ou durant la journée ?
- de l'irritabilité / sauts d'humeur ?
- des difficultés pour vous concentrer ?
- des maux de tête dès le réveil ?

Et pourtant vous pensez
dormir **suffisamment** ?

L'apnée du sommeil en bref

Des pauses respiratoires plus ou moins longues durant le sommeil.



70 % des personnes qui font des apnées du sommeil **l'ignorent**.

2

Conseil



Consultez votre généraliste afin d'éliminer cette piste

L'apnée du sommeil entraîne un risque important cardio-vasculaire (ex : AVC, Infarctus du myocarde), métabolique (ex : diabète) et psychologique (ex : dépression)

Bon à savoir :

- L'apnée du sommeil **est plus fréquente chez les hommes de + 40 ans** mais peut concerner toute personne
- Il existe de nombreux **centres du sommeil** pour vous accueillir et pour établir un diagnostic plus précis
(ex : Un Centre à l'hôpital de la Timone à Marseille)

DÉCLARATION D'IMPÔT : LES POINTS CLÉS

La période de déclaration des revenus approche. Voici quelques repères utiles



DATES CLÉS DE LA DÉCLARATION

- **Avril** : ouverture en ligne
- Entre **mai et début juin** :
Date limite de dépôt selon votre département



DÉCLARATION EN LIGNE : COMMENT FAIRE ?

- Se connecter sur www.impots.gouv.fr
- Vérifiez la déclaration préremplie 
- Signalez tout changement de situation



ERREURS FRÉQUENTES À ÉVITER

- Oublier de signaler un changement (mariage, séparation...)
- Déclarer des frais réels sans justificatif



COMMENT L'ASSISTANTE SOCIALE PEUT AIDER ?

- Aide à la compréhension
- Aide à corriger une erreur ou à faire une réclamation
- Orientation vers les bons interlocuteurs
- Accompagnement en cas de dettes fiscales

NOUS CONTACTER



37-39 boulevard Vincent Delpuech
13006 MARSEILLE



04.91.37.53.54



social-asmi.fr



Association ASMI